

Vulnérabilité(s), histoire d'un concept polysémique

Communication donnée au séminaire de recherche « Vulnérabilité du vivant »
Faculté de Théologie de Lille, 25 février 2022

Par **Jean-Marie VILLELA**
Doctorant en histoire contemporaine,
Université de Lorraine (CRULH)

Introduction

Merci pour votre invitation et l'opportunité que vous m'offrez aujourd'hui de m'exprimer sur le thème de la vulnérabilité dans le cadre du projet de recherche "*Vulnérabilité du vivant ?*". C'est pour moi un grand honneur et j'espère être à la hauteur de ce défi.

Tout d'abord quelques mots de présentation qui permettront de situer l'angle que je me propose d'adopter dans ma contribution à vos travaux.

Je suis doctorant en histoire contemporaine à l'université de Lorraine, rattaché au Centre de Recherche Universitaire Lorrain d'Histoire, doctorat que j'ai engagé après un master en Sciences des religions à l'université d'Artois. Mes travaux de recherche s'inscrivent dans l'axe "*Faits religieux*", et plus précisément au sein de cet axe, dans le projet "*Charité, assistance, solidarité*" porté par Monsieur Étienne Thévenin, Maître de conférences HDR, Directeur du département Histoire de l'UFR SHS Nancy, qui est également mon Directeur de thèse.

Ma thèse s'intitule "*Les métamorphoses de la vulnérabilité : de la charité à la bienveillance, France XIX^e XXI^e siècles*". J'ai choisi d'utiliser le terme de "métamorphose", en référence aux travaux de Robert Castel sur "Les métamorphoses de la question sociale"¹.

Voici ce que dit l'auteur à propos du choix de ce mot :

"Métamorphoses », dialectique du même et du différent : dégager les transformations historiques de ce modèle, souligner ce que ses principales cristallisations comportent à la fois de nouveau et de permanent, fût-ce sous des formes qui ne les rendent pas immédiatement reconnaissables."²

Si le vocabulaire grec de la métamorphose est présent dès les écrits de Platon, c'est le poète

1. Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, 1995.

2. Robert CASTEL, p.9.

Ovide qui parmi les premiers, utilisera ce terme dans le recueil connu sous le nom de “Métamorphoses d’Ovide”. La métamorphose, “événement surnaturel qui se produit par une intervention divine”³, désigne une transformation (littéralement, changement de forme), le passage d’un état à un autre, une altération. Ce changement d’état pose la question de sa profondeur : est-il superficiel, de sorte que, indépendamment du changement, la nature première de ce sur quoi il s’applique, est conservée ou bien s’agit-il d’un changement complet de forme, de nature ou de structure si important que l’être ou la chose qui en est l’objet n’est plus reconnaissable ? Dans les métamorphoses de la question sociale, Robert Castel propose une position intermédiaire. Pour lui, si les contenus que revêt concrètement la question sociale sont différents aujourd’hui de ce qu’ils étaient dans la société préindustrielle et au XIX^e siècle, comme ils le sont également dans la société des “trente glorieuses”, ou à la fin du XX^e siècle, les positions sociales des individus ou groupes d’individus auxquels ils font référence sont invariantes dans la structure sociale. De même, les processus à l’origine de ces situations sont comparables, “homologues dans leur dynamique, différents dans leurs manifestations⁴”. Enfin, ce processus n’est pas linéaire, il subit des ruptures, des discontinuités, ou des retournements. La métamorphose est ainsi pensée comme un processus aussi bien progressif que disruptif, comprenant à la fois des changements, des singularités, de nature à empêcher toute forme de reconnaissance, de liaison entre états successifs, mais également des permanences, des références à, un ensemble de problématiques communes de nature à forger une identité d’ensemble. C’est en ce sens que je parle de métamorphoses des vulnérabilités en nous intéressant aux vulnérabilités sanitaires et sociales depuis la moitié du XIX^e siècle jusqu’à nos jours.

Je souhaiterais faire quelques remarques préliminaires sur le thème retenu dans ce séminaire de recherche sur “*La vulnérabilité de l’humain au cours de la vie*”.

S’il est nécessaire ou utile de préciser ici la “vulnérabilité de l’humain”, c’est dire aussi en creux que la vulnérabilité ne concerne pas seulement l’humain, qu’elle peut donc s’appliquer à “autre chose” que l’humain. On pense bien sûr, par proximité, à la vulnérabilité animale, de plus en plus reconnue, au point que celle-ci fasse aujourd’hui l’objet, d’un ensemble de règles de droit, de l’expression d’une éthique propre, mettant en débat la question de la singularité

3. Françoise FRONTISI-DUCROUX, *L’invention de la métamorphose*, Collège international de Philosophie | « Rue Descartes » 2009/2 n° 64, p.10.

4. Robert CASTEL, p.10.

de l'humain.⁵ Mais on pourrait par exemple également évoquer la vulnérabilité de notre planète face au risque climatique, ou à la vulnérabilité des marchés ou d'un secteur économique à un phénomène particulier. On pourrait aussi parler, sur un plan militaire, de la vulnérabilité d'un état face à une agression, conventionnelle ou non. C'est d'ailleurs un des sens premiers. De l'inanimé à l'humain, la notion de vulnérabilité apparaît donc comme complexe, chargée d'une grande polysémie.

Sur un autre plan, parler de la vulnérabilité "au cours de la vie" introduit la double notion d'espace et de temps. Est-ce la vie en général qui contient cette vulnérabilité, ou fait-on référence à des étapes, des stades de la vie, mais aussi des espaces, des environnements, des contextes, où cette vulnérabilité serait plus ou moins importante ? C'est, pour le dire avec les mots de Michel Foucault,⁶ à travers "l'entrecroisement fatal du temps et de l'espace" que l'on peut saisir ainsi les configurations de la vulnérabilité au cours de la vie humaine. Cette idée suggère qu'il y a des périodes de la vie où la vulnérabilité humaine serait plus forte qu'à d'autres, des lieux, des territoires, mais aussi des temps où elle se manifesterait de façon plus considérable. La vulnérabilité humaine apparaît alors comme éminemment relative, ce qui implique sa contextualisation, et qui suggère qu'elle comprend aussi une dimension comparative.

Enfin, si l'humain est vulnérable, est-il alors utile de préciser que cette vulnérabilité s'accomplit au cours de la vie ? Et par conséquent, pourrait-on en déduire qu'en dehors, ou peut-être au delà de la vie, il n'y aurait pas, ou plus, de vulnérabilité, comme le suggèrent les tenants du transhumanisme ? Il faudrait donc se poser également la question de savoir s'il serait possible d'imaginer une vulnérabilité de l'humain au delà de l'humain, au delà de la vie humaine, au delà de la corporéité qui la constitue, de penser "la fragilité de l'Être au delà de la vulnérabilité du corps"⁷.

"Mot valise" s'il en est, "mot éponge", mot piégé, lorsqu'il "désarme" les catégories le précédant, ou les absorbe, la vulnérabilité se présente comme un "concept flou", si tant est que l'on puisse associer ces deux termes, dont l'utilisation de plus en plus fréquente ne constitue pas forcément un gage de progrès dans la connaissance. Son utilisation semble risquée en historiographie, tant il peut s'appliquer à plusieurs domaines, plusieurs objets et

5. Valérie CAMOS Frank CEZILLY, et Jean-Pierre SYLVESTRE. *Homme et animal, la question des frontières*. Éditions Quæ, 2009.

6. Michel FOUCAULT, *Des espaces autres*, conférence prononcée le 14 mars 1967 à Paris, *Empan* 2004/2 (n°54), p. 12.

7. Gilles SAUCIER, *Le deuil du Moi en Soi devant la mort annoncée : de la fragilité du Corps à la vulnérabilité de l'Être*. *Théologiques* 28, no 1 (2020) : 171–195.

renvoyer à des significations et des représentations différentes. La vulnérabilité est-elle une façon contemporaine de parler de toutes les fragilités du monde, sans les nommer directement ? Est-elle l'héritière de notions dont l'utilisation est plus ancienne, plus spécifique, comme la pauvreté, la précarité, l'exclusion, la marginalisation, qui ont structuré des pans entiers de l'histoire sociale ? Ou bien, le terme a-t-il vocation à subsumer tous les accidents de la condition humaine ? Sans doute, si l'on entend que la notion de vulnérabilité renvoie à des contextes, des situations aussi différentes que la blessure, la maladie, le handicap, l'innocence d'un enfant, né ou à naître, la souffrance physique ou morale d'une personne âgée, le chômeur en fin de droits, l'immigré, le sans-papier, le sans domicile fixe, mais aussi celui qui n'arrive plus à finir les fins de mois, mais aussi le cadre en "burn out", ou l'étudiant en situation de précarité, mais aussi, plus loin de nous, l'habitant d'un pays en guerre, l'opposant à une dictature, le réfugié, la liste est longue des manifestations de la vulnérabilité humaine.

“Faire l'histoire d'un mot, ce n'est jamais perdre sa peine. Bref ou long, monotone ou varié, le voyage est toujours instructif. Mais on compte, dans toute grande langue de culture, une dizaine de termes - jamais plus, souvent moins - dont le passé n'est pas du gibier d'érudit. Du gibier d'historien, oui, dans toute la force du mot historien. Ces termes, dont le sens, plus ou moins grossièrement défini par les dictionnaires, ne cesse d'évoluer sous la poussée des expériences humaines, nous arrivent grossis, pour ainsi dire, de toute l'histoire qu'ils ont traversée. Seuls, ils permettent de suivre et de mesurer avec une exactitude un peu lente (le langage n'est pas un appareil enregistreur très rapide) les transformations d'un groupe de ces idées maîtresses que l'homme se complaît à croire immobiles, parce que leur immobilité semble garantir sa sécurité”.⁸

C'est ce travail sur le mot, “condition minimale de la connaissance historique”⁹, presque un travail d'archéologie, qu'il est nécessaire, en premier lieu, d'entamer. Dès les premiers emplois, ce terme recouvre les deux sens de blessure physique et de blessure morale, et contient la notion instantanée d'exposition au risque, mais aussi, celle, plus hypothétique, de potentialité de la blessure. Une fois ce parcours effectué, il est alors possible d'explorer l'usage et la circulation du mot “vulnérabilité” dans les différents champs de discipline, depuis le développement de son emploi à la moitié du XX^e siècle jusqu'à nos jours, de la médecine, en particulier la psychiatrie, la pédiatrie, jusqu'aux sciences humaines et sociales.¹⁰ Cette “déambulation conceptuelle” permet d'observer que le terme de

8. Lucien FEBVRE, *Civilisation, évolution d'un mot et d'un groupe d'idées*, in Lucien Febvre, Émile Tonnelat, Marcel Mauss, Adfredo Niceforo et Louis Weber, *Civilisation, le mot et l'idée*, Centre International de Synthèse, La renaissance du livre, 1930, Édition électronique réalisée par Jean-Marie Tremblay, p.10, en ligne sur classiques.ucaq.ca, consulté le 4 janvier 2022.

9. Robert KOSELLECK, *L'expérience de l'histoire*, Points Histoire, 1997, p.136.

10. Nous n'abordons que brièvement l'usage de la notion en philosophie, qui nécessiterait de trop

vulnérabilité entre en résonance avec d'autres notions comme la fragilité, la précarité, la reconnaissance, la liberté, la dignité, qu'il se positionne en tension entre dépendance et autonomie. Il s'agira alors de savoir si, et à quelles conditions, on peut réellement parler de concept de vulnérabilité, et en particulier, de sa validité et de son opérationnalité en histoire. L'histoire a besoin des autres sciences humaines pour établir, préciser, vérifier, la validité des concepts "à ambition universelle" qu'elle utilise.¹¹ Je réponds positivement à cette question, en proposant une esquisse d'une grille de lecture des vulnérabilités sanitaires et sociales, à travers quelques moments significatifs de la période contemporaine.

1 : De l'archéologie du mot à son usage contemporain

Le mot "vulnérable" vient du latin "*vulnus*", blessure, et "*vulnerare*", qui peut être blessé. Être vulnérable, c'est être exposé aux coups, et cela renvoie en premier lieu à la douleur physique, au combat. C'est aussi, au sens figuré, le fait de faire une blessure à quelqu'un par des paroles, de froisser, ou de signifier la peur, l'angoisse, ou bien encore, la blessure de l'amour. Ce sens figuré de la blessure morale est en usage dès l'antiquité¹².

Par exemple, dans les *Catilinaires* de Cicéron, faire une blessure (*vulnero*) par des paroles :

Et moi consul je les contemple, je leur demande leur avis ; les misérables que devrait percer le fer, ma voix hésite encore à les blesser !

*"Hosce ego video consul, et de republica sententiam rogo : et, quos ferro trucidari oportebat, eos nondum voce vulnero."*¹³

Ou bien dans l'*Énéide* de Virgile, la blessure (*vulnus*) faite par l'amour :

Cependant la reine, depuis longtemps déjà blessée par un lourd souci, nourrit sa blessure en ses veines, se consume d'un feu secret

"At regina graui iam dudum saucia cura, uolnus alit uenis, et caeco carpitur igni".¹⁴

Autre exemple, plus tardif, Jérôme de Stridon (347-420) utilise le mot "*vulnerare*" dans un commentaire de l'Évangile de Matthieu :

longs développements dans le cadre de cette communication.

11. Henri Irénée MARROU, *De la connaissance historique*, Points histoire, 2016, p.133.

12. Voir le dictionnaire Gaffiot, aux entrées *vulnerabilis*, *vulneratio*, *vulnero*, *vulnus*. Dictionnaire Gaffiot latin-français, p. 1697, 1934. En ligne sur lexilogos.fr, consulté le 1er octobre 2020.

13. CICERON, *Les Catilinaires*, nouvelle traduction française, avec le texte en regard par Valentin Parisot, A. Poilleux, Paris, 1836, p. 10-11.

14. VIRGILE, *Énéide*, 4,1, Traduction Anne-Marie BOXUS et Jacques POU CET, *Bibliotheca selecta*, Université Catholique de Louvain, en ligne sur <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/>, consulté le 31 janvier 2022.

Un hérétique nous frappe-t-il dans une discussion, veut-il porter atteinte à la droite doctrine, opposons-lui un autre témoignage des Écritures, et tant qu'il nous frappe, ne cessons pas d'opposer nos droites parades jusqu'à ce que la colère de notre ennemi commence à se lasser

“Si nos hereticus in disputatione percusserit et dextrum dogma uoluerit uulnerare, obponatur ei aliud de scripturis testimonium et tamdiu uerberanti succedentes sibi dextras praebeamus donec inimici ira lassescat¹⁵”.

Le dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e siècle au XV^e siècle de Frédéric Godefroy¹⁶ parle de “*vulneracion*”, ou “*vulneration*”, qui signifie blessure. Le dictionnaire cite la traduction des Politiques d'Aristote par ORESME, entre 1370 et 1377, sur commande du roi Charles V.

“Item, encor vendroient plus par teles transmutaations les inconueniens que nous auons dit devant, ce est assavoir vulneracions ou mutilacions et amours, ce est a dire es gieus de amours desavenans et des honnestes et homicides vers ceulz de son lignage”.¹⁷

Ce même dictionnaire propose une deuxième citation. Il s'agit d'un extrait du “*Violier des histoires romaines*”, traduction anonyme de 151 contes moralisés des *Gesta romanorum* recueil rassemblant des anecdotes et contes rédigés en latin et qui a probablement été compilé vers la fin du XIII^e siècle ou au début du XIV^e. Le Violier (i.e. bouquet de violette, florilège) paraît en 1521. La citation est extraite du chapitre 90 du Violier, “*De la virile bataille de Jesuchrist et de sa victoire*” qui met en scène un chevalier mordu par un crapaud alors qu'il voulait défendre un serpent attaqué par celui-ci. Le venin du crapaud est mortel et le chevalier s'apprête à mourir. Mais le serpent rentre dans sa chambre et le chevalier le reconnaît.

“Le chevalier cogneut que c'estoit celluy propre qui estoit cause de sa vulneration et de sa blessure”.¹⁸

Le serpent suce le venin de la plaie et le chevalier survit. Le crapaud surgit de nouveau pour combattre le serpent, mais il sera finalement tué. La morale de ce conte précise que le chevalier représente Jésus Christ, le crapaud, le diable, et le serpent, l'homme, “qui est

15. Jérôme de STRIDON, Commentaire sur l'évangile de Matthieu, livre 1, Mat. 5, 39-40 traduction en ligne sur Sources chrétiennes online, consulté le 30 septembre 2020.

16. Frédéric GODEFROY, Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e siècle au XV^e siècle, F. Vieweg (E. Bouillon), Paris, 1881-1902. Tome VIII, p. 318.

17. ORESME, *Le livre de politique d'Aristote*, publié à partir du texte du manuscrit d'Avranches 223, Introduction critique et notes d'Albert Douglas Menut, Transactions of the American Philosophical Society, Vol. 60, No. 6 (1970), pp. 1-392, publié par l'American Philosophical Society, livre II, 38a, p. 81 <https://www.jstor.org/stable/1006105>, consulté le 29 septembre 2020.

18. Pierre-Gustave BRUNET, *Le violier des histoires romaines : ancienne traduction française des "Gesta Romanorum* », nouvelle édition revue et annotée, Paris 1858, p. 231 Gallica.bnf.fr, consulté le

serpent pour deux causes : pour le venin de péché et pour la bataille qu'il doit avoir contre le dyable quand tout le genre des humains fut pour le péché des premiers parens suppédité".¹⁹ Jésus Christ a été blessé par les péchés de l'homme, et pour se racheter, celui-ci doit

“le venin des membres de Jésus Christ ôter, c'est assavoir l'indigence, povreté et misère par les œuvres de miséricorde. Dieu repute ce qu'on fait aux povres estre fait à sa personne”.²⁰

Ces deux extraits font apparaître deux sens au mot “*vulneration*”. Le premier, blessure physique, matérialisée par le venin du crapaud, le deuxième, blessure morale, spirituelle, représentant la blessure du Christ par les péchés de l'homme, blessure que l'homme peut atténuer par la pratique de la charité, comme le serpent en a fait preuve en suçant le venin. Double signification, physique et morale, que l'on retrouvera par la suite dans les approches contemporaines de la vulnérabilité. Le dictionnaire propose également le verbe “*vulnérer*”, c'est-à-dire blesser, ou au sens réfléchi, se blesser soi-même, ainsi que “*vulnifique*”, adjectif, qui cause une blessure.

Autre source lexicale, le dictionnaire d'Edmond Huguet de la langue française du XVI^e siècle, retient les mots “*vulnérer*”, du latin “*vulnerare*”, blesser, “*vulneration*”, que nous avons déjà rencontrés, “*vulnere*”, du latin “*vulnus, vulneris*”, la blessure, “*vulnéreux*”, causé par une blessure. Là aussi, les citations proposées mettent en évidence la double nature de la blessure, physique ou morale. Ainsi, la pièce “Fidelle” de Pierre de Larivey²¹ Dans le prologue, l'auteur évoque la mauvaise fortune qui a conduit

“à aymer une (femme) qui sous l'apparance d'un beau corps, tenoit caché un esprit peut estre sorty d'enfer, ou l'on croit qu'ores il y soit retourné, ne se contentant de luy avoir désrobé son cœur... ceste bonne créature se donna en proye à Fortune²²”.

A la scène XII du quatrième acte, Monsieur Josse, un « pédant déguisé » et la servante Blaisine, dialogue au sujet de l'amour qu'il porte à une femme.

“Et par ton melliflu parler, fay luy entendre comme tu luy es très fort affectionné et ardemment vulnéré de son amour”²³

Être vulnérable, c'est ici avoir le cœur blessé par l'amour, c'est au-delà de la douleur physique, ressentir la douleur exquise de l'amour. C'est également mettre en évidence la vulnérabilité de l'homme, l'incertitude de la condition humaine, face à la fortune.

29 septembre 2020.

19. Ibid. P. 232. Supéditer, ici “vaincre, soumettre”.

20. Ibid. P. 232.

21. Pierre de LARIVEY, Les comédies facétieuses de Pierre de Larivey, champenois. A l'imitation des anciens Grecs, Latins, & modernes Italiens, Troyes, Pierre Chevillot, 1611.

22. Op. cit. prologue, p. 3.

Le dictionnaire de l'Académie française note, dans sa première édition de 1694, que l'adjectif "vulnérable" n'est pas utilisé, mais que son antonyme "invulnérable" l'est.²⁴ Pour la sixième édition, en 1836, il confirme que le mot "vulnérable" est peu usité. La huitième édition de 1932-1935 précise le sens figuré : "Qui peut être attaqué, qui offre prise".²⁵

La consultation de la base de données Gallica sur les entrées "vulnérable" et vulnérabilité, montre que c'est essentiellement à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, que l'adjectif vulnérable et le substantif vulnérabilité ont été de nouveau plus largement utilisés. Le tableau ci-dessous a été réalisé à partir du nombre d'occurrences des mots "vulnérable" et "invulnérable" dans les documents recensés sur le site Gallica.²⁶ Il indique seulement 22 occurrences du mot vulnérable pour le XVII^e siècle, alors qu'il en compte 109 sur la même période pour le mot invulnérable. Il faut attendre le XIX^e siècle pour que les deux occurrences commencent à se rejoindre. Au XX^e siècle la fréquence d'apparition du mot "invulnérable" stagne, alors que celle de son antonyme triple. Le XX^e siècle est ainsi le siècle de la diffusion de l'emploi du mot vulnérable. Faut-il y voir ici une prise de conscience de la question de la vulnérabilité dans les usages lexicaux ?

	Vulnérable	Invulnérable
XV^{ème} siècle	2	
XVI^{ème} siècle	4	2
XVII^{ème} siècle	22	109
XVIII^{ème} siècle	86	720
XIX^{ème} siècle	7 024	8 246
XX^{ème} siècle	21 909	8 860

Le grand dictionnaire LAROUSSE universel du XIX^e siècle reprend les entrées vulnérabilité (caractère de ce qui est vulnérable, et par extension, de ce qui peut être attaqué avec succès) et vulnérable, en précisant le sens propre (qui peut être blessé) et le sens figuré (faible, défectueux, sujet à donner prise)²⁷.

Enfin, de nos jours, le dictionnaire en ligne du Centre de National de Ressources Textuelles

23. Op. Cit. P. 115.

24. Dictionnaire de l'Académie française, 1694, 1ère édition. Il fait la même remarque pour la 2ème édition de 1718.

25. Corpus des dictionnaires de l'académie française, du XVII^e au XX^e siècles, Classiques Garnier numérique consulté le 1er octobre 2020.

26. Consulté le 31 janvier 2022.

27. Grand dictionnaire universel Larousse, Classiques Garnier numérique consulté le 1er octobre 2020.

et Lexicales²⁸ retient les définitions suivantes :

En parlant d'un animé ou d'une partie du corps : exposé aux blessures, aux coups, par extension, exposé à la douleur physique, à la maladie.

En parlant d'un inanimé concret : qui peut être attaqué, atteint facilement.

Au bridge, en parlant d'une équipe : qui, ayant gagné une première manche, risque de ce fait des pénalisations doubles.

En parlant d'une personne, de sa personnalité : très sensible aux attaques morales, aux agressions extérieures

En parlant d'un inanimé, abstrait : discutable par ses imperfections ou ses insuffisances”.

Dès son origine, l'adjectif vulnérable et le substantif vulnérabilité ont donc revêtu une double signification, caractérisant, au sens propre, ce qui peut être blessé physiquement, au sens figuré, ce qui peut faire l'objet d'une douleur morale. Ce double sens, concret et abstrait, a pu être utilisé en même temps, comme dans le texte tiré du Viollier que nous avons cité, où l'agression physique du chevalier par le serpent illustre la souffrance causée par les hommes au Christ en raison de leurs péchés, dans une intertextualité immédiate. Le mot est en usage, dans les formes “*vulneracion*”, “*vulnérer*”, jusqu'au XVI^e siècle. A partir du XVII^e siècle, l'usage est moins important, et on lui préfère son contraire, invulnérable.

Les contextes d'utilisation se sont élargis progressivement, s'appliquant aux sujets militaires, à la guerre, pour qualifier les positions de l'adversaire, ou ses propres positions, à l'économie et à la géopolitique, pour évaluer des positions de pays, d'entreprises ou la vulnérabilité liée à la rareté d'une ressource, au jeu, pour qualifier la position d'une équipe, à l'homme, au sens propre de blessure physique et au sens figuré de fragilité humaine, à la planète, pour illustrer les risques climatiques, la déforestation, jusqu'à nos jours où avec la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19, on parle de vulnérabilité plus ou moins élevée pour qualifier la situation d'une ville, d'un département, d'une région, ou bien de personnes vulnérables pour désigner les personnes présentant une fragilité de santé ou de statut, pouvant les exposer plus gravement au risque sanitaire. Sur un autre registre, cette fois social, la crise des gilets jaunes a révélé également diverses formes de vulnérabilités qui se sont cristallisées dans une ensemble hétérogène de revendications et de demandes sociales. Le gilet jaune réglementaire de nos voitures, symboles modernes de mobilité et d'autonomie, attire l'attention sur notre vulnérabilité, lorsque nous sommes amenés à l'endosser au bord de la route en cas de panne. Il est le moyen d'accroître notre visibilité au regard des risques d'une circulation qui se poursuit, comme un danger permanent, alors que nous sommes contraints à l'immobilité, à

28. Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales [en ligne www.cnrtl.fr consulté le 1er octobre 2020.

l'instar de tous les "laissés pour compte" d'une société productrice d'exclusion.

Cette expansion de l'utilisation du mot "vulnérabilité" ne va pas sans poser problème. Le foisonnement des thématiques qui sanctionnent son emploi dès le XIX^e siècle et surtout au XX^e siècle témoignent de l'élargissement des domaines d'application. A partir d'une définition simple, d'un sens premier dont la double signification de blessure physique et morale ouvre déjà de nombreuses perspectives, se met en place un processus de métaphorisation progressive qui conduit à une diversification des usages.²⁹ La multiplication des contextes d'utilisation rendent difficile toute analogie, toute généralisation, tant au plan historique que sur les différents champs de discipline.

2 : De la médecine aux sciences humaines, l'itinéraire du mot

Le terme vulnérabilité apparaît donc pouvoir s'appliquer à plusieurs champs de discipline, et trouver ainsi une légitimité croissante pour signifier toute situation de faiblesse.³⁰ .

Plus précisément, la vulnérabilité est

"liée à un manque de ressources ou à un syndrome de faiblesses individuelles ou sociales qui peut surgir dans différentes sphères de vie (familial, travail, santé) et toucher différents types de capitaux (matériel, social, culturel, santé)³¹"

La vulnérabilité humaine peut donc se définir, au sens large, comme "toute fragilité morale ou matérielle, individuelle ou sociale à laquelle une personne (ou un groupe) se trouve exposée".³²

Le concept de vulnérabilité a pénétré la quasi-totalité des disciplines, depuis la physique, associé à la notion de résilience, la gestion des risques, comme critère d'appréciation, la santé et le médico-social, avec les dispositifs de prévention et de protection des personnes les plus vulnérables, jusqu'au droit, comme circonstance aggravant la nature et le poids des peines ou comme élément constitutif d'une infraction.

Une étude³³ réalisée sur les résumés d'articles de plus de 10 000 publications dans des revues

29. Hélène THOMAS, *Les vulnérables, la démocratie contre les pauvres*, p. 35.

30. Dario SPINI, Doris HANAPPI, Laura BERNARDI, *La vulnérabilité, un concept au carrefour des disciplines*, in David JOUSSET, Jean-Michel BOLES, Jean JOUQUAN, *Penser l'humain vulnérable, de la philosophie au soin*, Presses universitaires de Rennes, 2017, p.70

31. Art. Cit. P. 70.

32. François-Xavier ROUX-DEMARE *La notion de vulnérabilité, approche juridique d'un concept polymorphe*, Les Cahiers de la Justice, vol. 4, no. 4, 2019, p. 620.

33. Dortis HANAPPI, Laura BERNARDI, Dario SPINI, *Vulnerability as a heuristic concept for interdisciplinary research: assessing the thematic and methodological structure of empirical life course studies* ; avril 2014 Longitudinal and Life Course Studies 2015 Volume 6 Issue 1 pp. 59-87.
C'est nous qui traduisons.

universitaires et spécialisées en langue anglaise depuis les années 2000, à partir des deux bases de données “PsychINFO”³⁴ et FRANCIS”³⁵ a analysé l’utilisation actuelle du concept de vulnérabilité dans les disciplines traitant des parcours de vie humaine, depuis l’enfance jusqu’aux personnes âgées. Cette étude conclut que le concept de vulnérabilité est inextricablement lié au développement humain, à l’intersection des domaines biologique, psychologique et social, où il occupe une position intermédiaire entre les trois pôles de la psychologie, de la sociologie et de la gérontologie. Selon ce point de vue, la vulnérabilité est un concept majeur pour la recherche interdisciplinaire. L’étude montre que, si le terme est largement utilisé pour qualifier les étapes de la vie correspondant à l’enfance ou à la vieillesse, il semble moins investir l’âge adulte. Le concept de vulnérabilité est à la fois un concept micro (vulnérabilité individuelle) et macro (vulnérabilité collective d’un groupe, d’une population). Au cœur du concept de vulnérabilité se trouve la manière dont les individus, les groupes et les populations entières peuvent s’adapter aux circonstances de la vie, surmonter les adversités ou en échapper, en utilisant les ressources dont ils disposent ou qui leur sont accessibles. Il comprend à la fois une dimension statique (analyse des vulnérabilités dans un contexte donné) et une dimension dynamique (évolution des vulnérabilités et de leurs représentations sur une échelle de temps), ce qui permet d’articuler les deux axes de l’analyse longitudinale et transversale et se prête ainsi aux possibilités de modélisation.

Intéressons-nous tout d’abord à l’utilisation du concept de vulnérabilité et à sa grande polysémie. Il s’agit notamment de vérifier que, partant de la “notion” de vulnérabilité, et l’appliquant aux domaines sanitaire et social, celle-ci peut bien être retenue comme “concept opératoire” dont l’utilisation est possible en histoire. contemporaine. Pour qu’un mot devienne un concept, il faut qu’une pluralité de significations et d’expériences entre dans ce seul mot.

La vulnérabilité, que l’on peut définir en première analyse comme une “disponibilité à la blessure”, qu’elle soit physique ou morale, est une notion d’une grande fluidité,³⁶ qui peut

34. PsychINFO est une base de données de résumés et d’indexation comportant plus de 3 millions d’enregistrements consacrés à la littérature évaluée par les pairs dans le domaine des sciences du comportement et de la santé mentale.

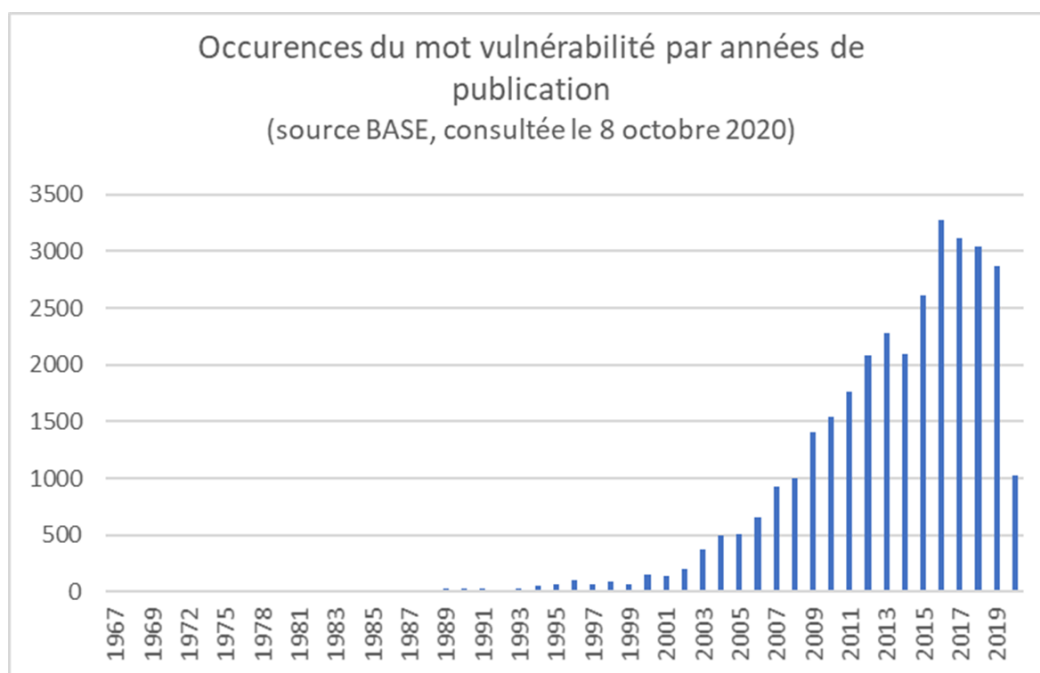
35. La base de données FRANCIS, une base de données bibliographiques de 2,6 millions d’enregistrements couvrant des sujets liés aux sciences humaines et sociales dans une perspective internationale.

36. Yosra GLISH, Marie-Anne PAVEAU, Catherine RUCHON, *Dynamiques discursives de la vulnérabilité, Introduction*, Revue en ligne Signes discours et sociétés, n° 20, En ligne sur revue-signes.gsu.edu, consulté le 25 janvier 2021.

s'appliquer à des situations, des milieux, des époques et des conditions variées.

Le mot est d'un usage relativement récent en sciences humaines et sociales. Axelle BRODIEZ-DOLINO parle d'un "terme des années 2000"³⁷.

Une interrogation sur le mot « vulnérabilité » réalisée sur la base de données BASE,³⁸ confirme cette proposition : le nombre d'occurrences du terme est en croissance quasi constante à partir de l'année 2001 jusqu'en 2016, année à partir de laquelle la courbe s'infléchit, pour remonter ensuite à partir de 2017. La classification Dewey, même s'il faut l'utiliser avec précaution compte tenu des erreurs de classement qu'elle peut présenter, permet de préciser l'importance relative des domaines dans lesquels le terme de vulnérabilité est utilisé : en premier la technologie, suivi par les sciences sociales, puis les sciences de la nature.



De nombreuses publications ont eu pour ambition d'apporter des réponses à la question de l'utilisation contemporaine du terme "vulnérabilité". Dans le cadre de cette communication,

37. Axelle BRODIEZ-DOLINO. *Le concept de vulnérabilité*. La Vie des idées, 11 février 2016. <http://www.laviedesidees.fr/Le-concept-de-vulnerabilite.html>, à partir d'une recherche sur le mot "vulnérabilité" effectuée à l'aide du moteur de recherche "google scholar".

38. BASE (Bielefeld Academic Search Engine) est l'un des moteurs de recherche les plus puissants au monde. Il moissonne une très grande quantité de bases de données académiques en libre accès. BASE est géré par la Bibliothèque de l'Université de Bielefeld. Interrogation réalisée le 8 octobre 2020 sur l'entrée "vulnérabilité".

je retiendrai en particulier un article d'Hélène THOMAS paru en tant que "working paper" sur le réseau scientifique de recherche et de publication "TERRA-HN"³⁹ et qui propose une synthèse assez complète de la question.

Pour Hélène THOMAS, le terme de vulnérabilité, comme fragilité et résilience, est issu du vocabulaire du management des risques et a investi les sciences de l'homme et de la nature. La vulnérabilité, dans son sens commun de peur d'être blessé, renvoie d'ailleurs bien à la notion de risque. La diffusion de l'utilisation de ces termes présenterait un enjeu d'ordre politique : la référence à la vulnérabilité serait de nos jours, l'un des fondements des politiques d'action publique. Dans son livre paru en 2010, « Les vulnérables, la démocratie contre les pauvres »⁴⁰, l'auteure situe le changement de paradigme ayant conduit à préférer le terme de vulnérabilité à tout autre, au début des années 1980. En se substituant aux termes de pauvreté, précarité, exclusion, etc. utilisés pour qualifier les groupes devant faire l'objet de politiques sociales dédiées, ce changement serait le reflet de l'évolution des démocraties des pays développés et des organisations internationales dans les modalités de prise en compte et de traitement des populations pauvres sur leur territoire et dans leurs anciennes sphères d'influence⁴¹. L'emploi du mot vulnérabilité serait-il l'apanage des sociétés développées, démocrates, pour lesquelles les termes plus classiques de pauvreté, précarité, exclusion ne permettraient plus de rendre compte de la complexité des rapports sociaux ?

Hélène THOMAS formule trois hypothèses :

- La circulation de ces mots prend une double forme, disciplinaire et géographique, tantôt simple translation, tantôt transposition ou réinvention "à la française"
- Ces termes intègrent des connotations essentialistes, véhiculent un discours scientiste, hérité du behaviorisme (adaptation des hommes et des groupes aux aléas de leur environnement)
- Les sciences de l'homme ont répondu positivement à la diffusion de ces termes pour l'analyse de l'adaptation des conduites humaines au changement.

Selon Hélène THOMAS, le terme de vulnérabilité a commencé à percer au début des années 1970 dans la littérature psychiatrique, psychologique, pédiatrique, d'une part, gériatrique,

³⁹ <http://www.reseau-terra.eu>. Collection Esquisses.

⁴⁰ Hélène THOMAS, *Les vulnérables, la démocratie contre les pauvres*, Éditions du Croquant.

⁴¹ Ibid. p. 9.

Voir par exemple les cahiers de l'association Tiers Monde, n° 32-2017, *Catastrophes, vulnérabilités et résiliences dans les pays en développement*, actes des 32èmes journées sur le développement, 1er au 3 juin 2016, Université de Lille.

d'autre part. Diffusé à partir des années 1980 dans des articles en langue anglaise, le terme se répand rapidement dans les années 1990 dans une traduction en français proche du sens originel. Le substantif frailty (fragilité, faiblesse) et l'adjectif frail (dépendant, fragile), utilisé dans l'expression frail elderly (personnes âgées dépendantes) apparaissent dans la littérature gériatrique américaine et canadienne au milieu des années 80. Le sens renvoie au langage courant (ce qui peut être brisé ou détruit facilement, susceptible de s'affaiblir ou de mourir rapidement, sujet aux infirmités, aux maladies, manquant de force, d'endurance, délicat, fluet, menu). La vulnérabilité inclue la notion de risque (qui a peur de... qui risque de...) elle présente une dimension préventive. La fragilité quant à elle évoque plus un état (un manque de...), où la dimension de prévention est moins présente. Par ailleurs, le succès du concept de résilience semble être issu des abus des concepts de vulnérabilité et population à risque. "La vulnérabilité incite à regarder le côté à moitié vide de la bouteille, alors que la résilience invite à regarder le côté à moitié plein".

Précarité, fragilité et vulnérabilité ont fait leur apparition dans le langage des politiques sociales en France dans la deuxième moitié des années 1970. Hélène THOMAS fait un parallèle entre ce mouvement et celui des hygiénistes français au milieu du XIX^e siècle. Le discours hygiéniste postule qu'une amélioration du milieu de vie des hommes entraîne une amélioration de leur santé, toutes catégories sociales confondues. L'hygiénisme du XIX^e siècle s'affirme comme un moyen de lutte contre la vulnérabilité humaine par l'amélioration de l'environnement social (habitat, hygiène...). En lien avec le courant libéral dominant, l'hygiénisme du XIX^e siècle veut ainsi promouvoir un monde "pur, aseptisé, propre, sain de corps et d'esprit, en bref un monde sans vices"⁴², dans lequel l'ouvrier est sauvé de ses maux par l'action préventive et bienveillante de la société.

Les sociologues des années 1960-1970 imposent la catégorie des exclus qui regroupent marginaux et inadaptés. S'y ajoutent les précaires ou "nouveaux pauvres" dans les deux décennies suivantes pour former la catégorie de l'exclusion.

Les termes de précarité, de vulnérabilité et d'exclusion vont s'imposer progressivement chez les théoriciens de la nouvelle question sociale au delà de la lecture plus traditionnelle des inégalités économiques et sociales.

A partir des années 1980, les notions de vulnérabilité, d'insécurité et de fragilité émergent avec celle de risque dans le champ des sciences humaines et sociales. La question de la mesure de la vulnérabilité aux fins d'analyse et de comparaison se pose sur le plan

42. Pierre ZAOUÏ. « *Hygiénisme et libéralisme* », Vacarme, vol. 1, no. 1, 1997, p. 12.

international. C'est le temps de la construction des premiers indicateurs autour de la notion de pauvreté. Alors que dans le vocabulaire anglo-saxon, la vulnérabilité humaine, sociale et urbaine est un concept clé des analyses du développement durable et de l'économie du "welfare", les chercheurs français redécouvrent ce même lexique pour l'appliquer à la question de la pauvreté.

C'est également dans les années 1980 que le terme de précarité fait son apparition et trouve une définition pratique.

Joseph WREZINSKI définit la précarité comme

« ...l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible.⁴³»

De même, les indicateurs évoluent pour prendre en compte la population des "pauvres potentiels dénommés précaires et leur vécu (objectif et ressenti) de la fragilité, consécutive à l'irrégularité et l'incertitude de leurs revenus".⁴⁴ La "nouvelle pauvreté" se distingue de l'état durable de pauvreté, par un état d'insécurité et de fragilité (probabilité supérieure à la moyenne de devenir pauvre). Deux catégories se pérennisent : les exclus (faisant référence à une situation irréversible) et les précaires. Comme le paupérisme de la moitié du XIX^e siècle, cette précarité toucherait de nouvelles catégories, victimes des mutations du système économique et social. L'accent est mis sur la précarité grandissante des marges les moins qualifiées du salariat, c'est-à-dire sur la composante nouvelle de la pauvreté des années 1970 devenue exclusion des années 1990. Les vulnérables, marqués du sceau de l'incertitude et de la désaffiliation, deviennent inutiles au monde et surnuméraires⁴⁵ avant de basculer dans l'inexistence sociale.

La sous-catégorie des vulnérables se distingue de celle des exclus pour désigner ceux qui sont à la limite de l'inadaptation sociale mais ne sont pas encore des inadaptés, marginaux et asociaux. La vulnérabilité se comprend alors comme une zone intermédiaire entre intégration et désaffiliation.

43. Grande pauvreté et précarité économique et sociale, rapport du Conseil Economique et Social présenté par Joseph WRESINSKI, JO, 28 février 1987.

44. Hélène THOMAS, "*Vulnérabilité, fragilité, précarité, résilience, etc.*", Recueil Alexandries, Collections Esquisses, janvier 2008, url de référence : <http://www.reseau-terra.eu/article697.html>.

⁴⁵ Robert CASTEL, op.cit.

A partir du milieu des années 1990, en France, la notion de fragilité devient une notion clé dans le secteur médico-social. Elle désigne à la fois un être et un devenir, recouvrant les deux notions de vulnérabilité et de fragilisation, sorte de point de bascule entre la maladie et la bonne santé.

Les années 2000, voient le concept de vulnérabilité se diffuser en même temps que celui de résilience, son complément. Rarement utilisé en langage courant, c'est surtout à propos des traumatismes et plus particulièrement dans les recherches en pédopsychiatrie et psychopathologie de l'enfant que la notion de résilience a connu son usage le plus développé en lien avec celui de vulnérabilité sociale ou d'environnement social. La résilience, l'envers de la vulnérabilité renvoie à une capacité physique ou psychique inemployée (mais existante), susceptible d'être révélée et utilisée si l'environnement hostile s'améliore.

Ces termes de vulnérabilité, précarité, fragilité... ont connu une diffusion en dehors du champ des experts et des savants avec leur réutilisation par les porte-parole des mouvements sociaux et les intellectuels. La précarité constituerait alors le nouveau référentiel du débat public, tout comme la vulnérabilité le serait dans les politiques publiques.

Notre deuxième approche de l'utilisation contemporaine de la notion de vulnérabilité concerne plus précisément les pratiques sociales⁴⁶. L'utilisation récente du terme "vulnérabilité" reflète les limites des autres termes jusque-là utilisés pour expliquer la réalité sociale, tels que "pauvreté", "exclusion", "marginalité", qui renvoient plus à une situation, un état, qu'à la prise en compte d'un processus dont les racines sont à rechercher dans des situations individuelles ou collectives positionnées plus en amont que l'état lui-même, qui en serait la manifestation résultante. C'est d'ailleurs ce que l'on retrouve dans la définition commune du terme vulnérable (exposé aux blessures, qui peut être attaqué) qui fait référence plus à une disposition, un risque, une probabilité, qu'à une situation quasi certaine. La notion de vulnérabilité présente donc une composante dynamique, qui serait absente des termes de pauvreté, d'exclusion ou de marginalité, et qui permettraient de cerner des situations plus complexes, moins tranchées :

"La piste conceptuelle de la vulnérabilité permettrait de mieux cerner la situation des individus qui ne sont pas nécessairement à la marge, mais qui ne sont pas forcément non plus au centre en termes d'intégration, de participation, de reconnaissance"⁴⁷ .

46. Martine ZWICK MONNEY, et Carolyne GRIMARD. *De la marginalité à la vulnérabilité : quels liens entre concepts, réalités et intervention sociale ?* Nouvelles pratiques sociales 27, n° 2 (2015) : p/ 45-59.

47. Art. Cit. P. 47.

Il ne s'agit plus seulement de s'intéresser aux populations marginalisées, exclues, de focaliser sur des populations spécifiques, situées au delà d'une frontière sociale, mais de considérer que les tensions sociales concernent l'ensemble des individus dans leur positionnement personnel face à la capacité intégrative de la société, capacité sur laquelle ils exercent également une influence :

“Si l'intégration des individus à la société est surtout au centre du questionnement lorsqu'il s'agit de marginalité, la vulnérabilité est une piste permettant d'élargir la focale à la société en la questionnant sur sa capacité à intégrer les individus... Ainsi, la question de l'individu marginal et de sa marginalisation vue comme un processus individuel devient celle d'individus vulnérables, ou plus exactement d'individus en situation de vulnérabilité, donc en lien avec le cadre dans lequel ils évoluent”⁴⁸

La marginalité est la première étape des changements de l'intégration sociale dans le monde contemporain. Axelle BRODIEZ-DOLINO situe ce “moment de la marginalité”, qu'elle associe à l'inadaptation, dans les années 1960 - 1970, en notant que ce terme traduit autant la difficulté conjoncturelle à traiter de la pauvreté que la volonté de repenser la société en terme de marges.⁴⁹ S'interrogeant sur la possibilité de considérer la vulnérabilité comme un “concept opératoire en histoire”, l'auteure note que les mots utilisés pour désigner les personnes situées en dehors des normes de l'intégration sociale ont évolué au fil des temps: “indigents et pauvres (XIX^e - XX^e siècles), économiquement faibles (années 1940 - 1950), précaires (années 1980), exclus (années 1990), vulnérables (années 2000)⁵⁰”.

Nous pourrions multiplier à loisir cette terminologie, en parlant des personnes handicapées, inadaptées, marginalisées, etc. Ces différents termes ne sont pas équivalents. Ils recouvrent des réalités multiples, souvent entremêlées, rendant difficile toute approche en termes de causalité, toute consécution. Pour autant, la notion de vulnérabilité semble pouvoir se démarquer des autres termes évoqués ci-dessus. Son originalité est d'ordre relationnelle. Comme nous l'avons indiqué plus haut, la vulnérabilité renvoie à une notion de possibilité ou de probabilité : “elle implique un élément d'imprévisibilité objective ou au moins d'incertitude subjective, renvoyant à la probabilité d'un évènement ou d'une action”.⁵¹ Elle est donc liée aux conditions de vie et de contexte : sans déresponsabiliser l'individu par rapport à la situation qu'il vit, aux difficultés qu'il rencontre et qui sont constitutives de sa qualification de vulnérable, il s'agit de rappeler que les difficultés d'intégration rencontrées

48. Ibid.

49. Axelle BRODIEZ-DOLINO *Combattre la pauvreté*, Éditions du CNRS, 2005, p. 23 et note n° 37.

50. Ibid. p. 22.

par les individus sont à rechercher également dans leur environnement. Être vulnérable n'est pas seulement une question concernant la seule personne, c'est aussi une caractéristique endogène du système social. Parler de vulnérabilité, plutôt que de pauvreté, d'exclusion, d'inadaptation..., c'est "élargir la considération de l'individu et de ses capacités à celle du réseau relationnel dans lequel il s'inscrit et des types de rapports qu'il entretient avec ce qui l'entoure⁵²". Du point de vue de l'intervention sociale, les solutions apparaissent donc moins centrées sur le microsocial de l'individu, et plus sur la prise en compte du macrosocial de son environnement, et préférer un suivi global des individus et non une prise en charge segmentée, selon les catégories de difficultés auxquelles il est confronté.

"Ciseleur de concepts⁵³ ." par excellence, Robert CASTEL a apporté sa contribution à la définition de la vulnérabilité dans le champ des sciences sociales, lorsqu'il a introduit la notion de désaffiliation. Pour Robert CASTEL, la notion de vulnérabilité s'inscrit dans la construction théorique de la société salariale. Le sociologue met en avant les changements opérés sur la société dès la fin du XIX^e siècle et au XX^e siècle, avec la mutation progressive du salariat, jusqu'alors condition des plus faibles, en "clé de voûte de l'accès à l'individualisation⁵⁴", permettant de transformer la force de travail en capital social grâce aux droits associés au contrat de travail. Robert CASTEL définit alors les contours d'un espace de vulnérabilité à partir de deux axes d'intégration de la société contemporaine. Le premier axe est celui de l'intégration salariale (niveau d'insertion des personnes et des groupes sur le marché du travail, assorti des protections collectives) ; le deuxième concerne l'axe d'intégration dans les relations de proximités, familiales et communautaires, celui des protections rapprochées⁵⁵. Dans ce cadre, la vulnérabilité exprime la tension entre sphère de l'intégration et sphère de la désaffiliation. La protection sociale, constituée des droits acquis par la condition du salariat et la dépense sociale des pouvoirs publics au travers des politiques sociales constitue une sphère de l'assistance qui permet à ceux pour qui l'intégration salariale et relationnelle décline, de résister à la désaffiliation totale. Le "détricotage" progressif de la condition salariale, avec la croissance des contrats courts ou partiels, ainsi que le développement de l'auto-entrepreneuriat et de l'ubérisation d'une partie de l'activité pose ainsi

51. Martine ZWICK MONNEY, Carolyne GRIMARD, art. Cit. P. 51.

52. Ibid. P. 54.

53. Claude MARTIN *Penser la vulnérabilité. Les apports de Robert Castel*.

54. Ibid.

55. Claude MARTIN *Famille et précarité : la protection rapprochée*, in Joubert, M., Chauvin, P., Facy, F. & Ringa, V. (dir.). *Précarisation, risques et santé*. Paris : Éditions INSERM, collection «

la question de la capacité de cette sphère d'assistance à soutenir l'ensemble des situations de "désintégration" salariale et relationnelle.

La philosophie morale et politique apporte également sa contribution à la notion de vulnérabilité, en l'articulant avec les situations d'autonomie et de dépendance, deux termes que nous retrouvons dans l'intervention sanitaire et sociale. La vulnérabilité humaine appelle à la sollicitude et à son application dans les théories du care, jusqu'à penser la vulnérabilité en tant que nouvelle catégorie morale⁵⁶. D'un point de vue méthodologique, deux approches se dégagent. La première, constructiviste, considère la vulnérabilité comme le produit de l'intervention de processus naturels, économiques ou sociaux (vulnérabilité considérée comme l'effet d'une situation, comme un état résultant). Une deuxième approche, essentialiste, considère la vulnérabilité dans l'ordre de la nature, comme un fait, un destin⁵⁷ (vulnérabilité intrinsèque, inhérente à la condition du sujet, à sa finitude). Cette deuxième approche n'est pas exclusive de la première. Elles coexistent toutes les deux, se nourrissent réciproquement.

Dans son livre *Protecting the vulnerable*⁵⁸, Robert GOODIN privilégie la dimension relationnelle de la vulnérabilité, entre exposition et dépendance : notre relation à l'autre nous ouvre à la vulnérabilité. Il suggère une position médiane, "entre une conception naturaliste ou individualiste de la vulnérabilité, qui rabattrait cette dernière sur la faiblesse ou l'incapacité, et une conception radicalement constructiviste de la vulnérabilité, qui la réduirait à un effet de contexte indépendant des propriétés internes des individus⁵⁹". Cette position médiane serait celle pour laquelle l'environnement relationnel et social deviendrait, au delà d'un "point d'équilibre théorique" entre approche essentialiste et approche constructiviste, le facteur central de l'accroissement ou de la diminution de la vulnérabilité. Mais prendre en compte la vulnérabilité intrinsèque, c'est aussi se reconnaître soi-même comme potentiellement vulnérable, comme pouvant être "exposés à toutes les formes de violence, physique, sociale et psychique", c'est faire "un pas vers la compréhension de l'exclusion comme une chose

Questions en santé publique », pp. 29-45.

⁵⁶ Nathalie MAILLARD, *La vulnérabilité, une nouvelle catégorie morale*, Labor et fides, Le champ éthique, Genève 2011.

⁵⁷ David JOUSSET et al., *Penser l'humain vulnérable, de la philosophie au soin*, Presses Universitaires de Rennes, 2017, introduction générale p. 10.

⁵⁸ Robert GOODIN, *Protecting the vulnerable, A reanalysis of our special responsibilities*, Chicago, The University of Chicago Press, 1985.

⁵⁹ Marie GARREAU, *Comment définir la vulnérabilité. L'apport de Robert Goodin*, Raison publique, 8 avril 2011, en ligne, consulté le 9 juin 2021.

commune plutôt que comme la seule affaire des exclus⁶⁰.

Le discours philosophique sur la vulnérabilité s'appuie notamment sur deux notions antagonistes : la dépendance et l'autonomie. Marie GARRAU note que l'usage du terme "vulnérabilité" s'impose en philosophie morale et politique à partir des années 1980⁶¹. C'est l'approche essentialiste qui est ici privilégiée

La vulnérabilité humaine désigne un aspect constitutif de l'existence humaine, en vertu duquel les êtres humains sont nécessairement exposés à des atteintes susceptibles de compromettre leur accès à une vie autonome et dotée de sens. Dans cette perspective, la vulnérabilité n'est pas pensée comme apanage d'un groupe social particulier, mais comme une propriété commune à tous les êtres humains et qui appelle des réponses d'ordre éthique et politique⁶².

Dans cette définition, la vulnérabilité s'oppose à l'autonomie. Plus précisément, elle met en évidence qu'une démarche visant à supprimer la vulnérabilité est impossible, dans la mesure où elle reviendrait à nier les interdépendances, d'une part, entre les hommes, d'autre part, entre ceux-ci et l'environnement. Elle renvoie à la condition de dépendance, aux situations, ou aux âges de la vie, au cours desquels cette dépendance est si importante qu'elle peut compromettre définitivement l'autonomie. La vulnérabilité, mobilisée ici en tant que catégorie morale, constitue une critique du courant philosophique libéral dont John RAWLS est l'une des figures majeures avec la publication en 1971 de son livre *Théorie de la justice*⁶³. Le "voile d'ignorance" qui décrit la position originelle des individus a pour objectif d'ignorer les contingences naturelles et sociales, afin de permettre la rationalité et l'impartialité des choix qui conduiront à l'adoption des principes de justice et l'acceptation par tous de ces derniers. Ces principes sont donc déduits d'une conception idéalisée de la personne, décrite comme libre, égale, rationnelle⁶⁴. Les présupposés de la théorie de la justice conduisent à ignorer toutes les catégories d'individus qui ne sont pas en capacité de se conduire de manière rationnelle ou autonome, comme les personnes atteintes d'un handicap, les personnes âgées dépendantes, les nouveau-nés, etc. Marie GARRAU résume ainsi la thèse sur laquelle s'accordent plusieurs philosophes politiques contemporains :

"Parce que nous sommes des êtres fondamentalement vulnérables, dépendants d'autrui

⁶⁰ Guillaume LEBLANC, *Que faire de notre vulnérabilité ?* Bayard, Le temps d'une question, 2011, p.13.

⁶¹ Marie GARRAU, *Politiques de la vulnérabilité*. CNRS Éditions, 2018, p.9.

⁶² Ibid.

⁶³ John RAWLS *Théorie de la justice*, Paris Points Seuil 1997.

⁶⁴ Marie GARRAU, op. cit. P. 15.

et de notre environnement naturel et social et par conséquent exposés à des atteintes en provenance d'autrui et de cet environnement, l'autonomie est pour nous une possibilité fragile, le terme d'un processus complexe qui repose sur des conditions nombreuses et irréductibles à un ensemble de droits et de biens premiers⁶⁵".

La question se pose alors de savoir si nous partons d'une sorte d'état premier, un "état de nature" caractérisé par une situation de liberté et d'autonomie (l'état de nature du Contrat social de Jean-Jacques ROUSSEAU, ou, pour les chrétiens, l'état d'avant la "chute"), que la vie fragilise au point de nous rendre vulnérables, et qui nécessite alors une forme de "reconquête" de cette autonomie, ou bien si nous partons d'une situation de vulnérabilité intrinsèque pour construire, développer et maintenir notre autonomie. La prise en compte de la vulnérabilité conduit alors à repenser l'action politique dont l'enjeu "n'est pas simplement de protéger l'exercice d'une autonomie toujours déjà présente, mais plutôt de garantir à chacun les conditions de son développement et de son maintien⁶⁶". Prendre en compte la vulnérabilité, c'est donc en définitive, poser les bases d'une théorie politique alternative au libéralisme rawlsien : une théorie politique fondée sur la reconnaissance de la vulnérabilité fondamentale des êtres humains et visant à y répondre⁶⁷. Pour autant, la vulnérabilité, si elle peut être considérée comme une caractéristique primordiale de l'humain, n'est pas une donnée immuable. Être vulnérable se conçoit de manière différente selon les époques, les groupes humains, les conditions d'existence etc. De même, une même personne peut être plus ou moins vulnérable selon les moments et les conditions de sa vie, son âge, sa santé, ses moyens d'existence.

La notion de vulnérabilité est également prise en compte par le droit, qu'il soit national ou communautaire.

Au point de vue du droit communautaire européen, la notion de vulnérabilité est intégrée de manière substantielle dans les directives relatives aux conditions d'accueil⁶⁸ et à la qualification de réfugié⁶⁹.

⁶⁵ Ibid. p.17.

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ Directive 2013/33/UE établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale (refonte) du 26 juin 2013.

⁶⁹ Directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les

La directive 2011/95/UE précise dans son chapitre VII, article 20, les dispositions concernant les personnes vulnérables. Si elle ne définit pas globalement ce qu'il convient d'entendre par "personne vulnérable", elle en propose une liste, non limitative. Ainsi, sont considérées comme vulnérables, les personnes

“telles que les mineurs, les mineurs non accompagnés, les handicapés, les personnes âgées, les femmes enceintes, les parents isolés accompagnés d'enfants mineurs, les victimes de la traite des êtres humains, les personnes ayant des maladies graves, les personnes souffrant de troubles mentaux et les personnes qui ont subi des tortures, des viols ou d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle, par exemple les victimes de mutilation génitale féminine⁷⁰”.

La directive 2013/33/UE reprend la même liste dans son article 21.

Cette liste vise donc des “catégories de personnes qui, compte tenu de leur âge, de leur état de santé, de leur situation de famille ou encore de leur vécu peuvent présenter une certaine fragilité, précarité, faiblesse ou dépendance, nécessitant une aide, une attention, des soins spécifiques⁷¹”. D'autres textes européens abordent, à partir de cette définition, la question des personnes vulnérables. Mais en l'absence de définition exhaustive et de système et procédures de qualification et d'évaluation des besoins, l'imprécision l'emporte, avec le risque d'insécurité juridique qu'elle contient.

Notre droit national reprend également la notion de vulnérabilité. Selon François-Xavier ROUX-DEMARE⁷², qui a réalisé une interrogation par mots clés de la base LEGIFRANCE, le terme “vulnérabilité” est présent dans 129 articles de codes ainsi que dans cinq autres textes réglementaires. Le terme “vulnérable” “ est utilisé dans 54 articles de codes et 23 documents d'ordre réglementaire ou consultatifs. Le code civil ne retient pas la notion de vulnérabilité ou vulnérable, alors qu'il aborde la protection des personnes physiques. Pour autant, il y a bien une reconnaissance implicite de la notion au travers des mécanismes mis en œuvre en matière de protection : “Les personnes ne sont pas expressément identifiées par l'utilisation du terme, mais par les règles protectrices particulières édictées par le législateur ou par une appréciation spéciale des magistrats⁷³”. C'est notamment le cas de toute la

personnes

pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection (refonte)

70. Directive 2011/95/UE, article 20 alinéa 3.

71. Laurence DE BAUCHE, *La prise en compte de la vulnérabilité des personnes dans le cadre du régime d'asile européen commun*. L'observatoire France Terre d'asile, n° 1 janvier 2011, en ligne sur www.france-terre-asile.org, consulté le 14 janvier 2021.

72. François-Xavier ROUX-DEMARE *La notion de vulnérabilité, approche juridique d'un concept polymorphe*, Les Cahiers de la Justice, vol. 4, no. 4, 2019, pp. 619-630.

73. Art. cit p. 621.

législation relative à la protection des mineurs et des majeurs protégés. C'est donc la référence à l'incapacité qui est à la base de la prise en compte de la vulnérabilité par le droit. En revanche, le code pénal fait largement référence à la personne vulnérable. Les états de vulnérabilité sont clairement identifiés, soit comme condition préalable ou élément constitutif de l'infraction, soit comme circonstance aggravante⁷⁴. C'est bien la vulnérabilité de la personne qui est retenue, en référence à "son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, apparente ou connue de l'auteur de l'infraction", ou en raison de "l'état de sujétion psychologique ou physique résultant de l'exercice de pressions graves ou répétées ou de techniques propres à altérer son jugement" ou résulter "de la précarité de sa situation économique ou sociale (...) apparente ou connue de leur auteur⁷⁵". Le droit distingue donc deux types de vulnérabilité : celle, intrinsèque, de la personne, temporaire ou définitive, celle conjoncturelle, "en raison du rapport institué vis-à-vis d'autrui ou par l'effet du contexte dans laquelle elle se trouve⁷⁶ ", ces deux catégories pouvant se cumuler et interagir l'une sur l'autre. Ce deuxième type de vulnérabilité suppose une forme de contrôle, une emprise sur la personne vulnérable.

En 2010, la haute juridiction a posé les bases de la reconnaissance d'une nouvelle forme de vulnérabilité de la personne dans une approche probabiliste du risque, sous la dénomination de "préjudice d'anxiété⁷⁷ ". Ce préjudice permet de réparer l'ensemble des troubles psychologiques y compris ceux liés au bouleversement dans les conditions d'existence, résultant du risque de déclaration à tout moment d'une maladie liée à l'amiante. Il s'agit donc bien, au travers de cette forme particulière de droit conditionnel, de la prise en compte d'une inquiétude permanente, d'une vulnérabilité ressentie face à un risque de déclaration, à tout moment, de la maladie.

Les domaines d'application se sont donc progressivement élargis, illustrant la grande plasticité d'une notion polymorphe, dont la dissémination et la prolifération dans les sciences humaines et sociales, pose de fait la question de sa pertinence. "Le même concept s'applique souvent à des réalités qui bougent sans cesse et qui ne comportent pas d'invariant qui serait le

74. Ibid.

75. Ibid. pp. 621-622.

76. Ibid. p. 625.

77. Arrêt de la Cour de cassation, chambre sociale, audience du 11 mai 2010. L'arrêt de la même cour réunie en assemblée plénière, en date du 5 avril 2019, a étendu le champ d'application. De même, en septembre 2019, la Cour de cassation a étendu la réparation de ce préjudice à toute autre substance nocive ou toxique autre que l'amiante (arrêt du 11 septembre 2019).

support de leur identité à travers les changements”.⁷⁸

Marlène JOUAN propose la typologie suivante :⁷⁹

- “ Le droit civil et pénal, où la vulnérabilité définit à la fois un régime juridique spécifique dans lequel entre toutes les personnes mineures mais aussi les personnes majeures qui peuvent présenter un danger pour elles-mêmes ; et une circonstance aggravante voire un élément constitutif pour les crimes et délits à l’égard de ces personnes et, au-delà, des personnes en situation de faiblesse physique et/ou psychique ;
- Les politiques publiques et l’action sociale, où la vulnérabilité concerne aussi bien la petite enfance, l’adolescence, le grand âge, que les personnes en situation de handicap et les usagers du 3 système de soin, mais aussi les toxicomanes, les sans domicile fixe, les chômeurs, les demandeurs d’asile – toutes celles et tous ceux qui s’inscrivent dans les dispositifs de protection, d’aide et d’accompagnement par l’État-providence ou « solidaire » ;
- En relation étroite avec ces dernières, d’une part les sciences médico-psychologiques, où le concept de vulnérabilité est monté en puissance en remplaçant celui de la pathologie et de la déficience et en s’alliant à celui de « résilience » ; d’autre part les sciences sociales et particulièrement la sociologie, où le vocabulaire de la vulnérabilité, associé à celui de la fragilité et de la précarité, s’est substitué à celui de l’exclusion pour appréhender la pauvreté et la marginalité ;
- Dans la logique de la « société du risque » qui commande à la fois la mesure statistique de cette vulnérabilité et son usage critique à l’égard des nouvelles « épreuves » auxquelles le capitalisme soumet les individus et les collectifs, l’ensemble des disciplines et des institutions, notamment internationales, qui s’attachent à l’analyse, au traitement et à la prévention des phénomènes de « crises » et de « catastrophes », allant de l’économie du développement à la géopolitique en passant par l’écologie et l’épidémiologie ;
- Également dans le sillage de la mondialisation et parallèlement au développement du concept de « sécurité humaine », les motifs de la violence, de la guerre et du terrorisme (y compris du bio- et du cyberterrorisme), constituent enfin le terrain le

78. Paul VEYNES Comment on écrit l’histoire, Seuil 1971.

79. Marlène JOUAN, le concept de vulnérabilité : reconnaissance et imposition d’une notion floue, conférence d’ouverture du séminaire “La vulnérabilité” Laboratoire Pacte, CNRS, Université Grenoble Alpes Sciences Po Grenoble, Équipe justice sociale, 14 octobre 2016.

plus récent, postérieur au 11 septembre 2001, de l'application du concept de vulnérabilité – terrain sur lequel, comme sur le précédent d'ailleurs, il a remplacé la catégorie de victime”.

3 : La vulnérabilité, un concept opératoire en histoire ?

La notion de vulnérabilité apparaît elle-même comme “vulnérable”, comme un “concept en expansion”, qui peu ou prou, vient, soit se substituer, sans que l'on puisse réellement qualifier cette substitution, à des termes jugés plus restrictifs ou plus datés, soit “subsumer sous un seul terme des réalités empiriques différentes, mais possédant assez de points communs pour pouvoir être rangées dans une même classe”⁸⁰. Il est alors possible de dresser un “squelette analytique”⁸¹ de la vulnérabilité, comme “expérience universelle, celle d'être exposé à une série de facteurs susceptibles d'affecter un acteur, ou plusieurs acteurs, de manière plurielle et plus ou moins en profondeur, et d'être perçue au travers de différentes interprétations”. Mais si la vulnérabilité, en tant qu'expérience universelle, concerne tous les acteurs, elle est aussi d'ordre contextuel et relationnel : “elle ne frappe pas tous les acteurs de la même façon selon les sociétés, les périodes historiques, les positions, les identités ou les trajectoires sociales, et elle est soumise à différentes représentations”.⁸²

S'il n'y a pas de concepts propres à l'histoire, l'historien emprunte aux autres disciplines tous les concepts disponibles pour répondre à ses propres besoins de conceptualisation. Une fois forgée, cette “commodité de langage permet une économie de description et d'analyse”⁸³.

S'agissant du mot vulnérabilité, Axel BRODIEZ-DOLINO estime que

“ Son relatif flou conceptuel a (..) l'avantage de la plasticité qui sied à l'étude historique sur longue période : pouvant désigner aussi bien un état qu'un processus, un individu qu'un groupe social, une situation conjoncturelle que structurelle, le terme permet d'appréhender des réalités mouvantes au fil des lieux et des périodes, mais aussi des autorités qui s'emparent de la réalité qu'il recouvre, ou des publics qui s'en servent comme stratégie de mobilisation⁸⁴”.

80. Christian DELACROIX, entrée “Concept” *Historiographies* t. II, Concepts et débats, Gallimard 2010, p. 693.

81. Danilo MARTUCELLI, *La vulnérabilité, un nouveau paradigme ?* In Axelle Brodriez-Dolino, Isabelle von Buelzingsloewen, Benoît Eyraud, Christian Laval et Bertrand Ravon, *Vulnérabilités sanitaires et sociales, de l'histoire à la sociologie*, PUR, 2014, p.28.

82. Ibid.

83. Antoine PROST, *Douze leçons sur l'histoire*, Seuil 2010, p.155.

84. Axelle BRODIEZ-DOLINO, *Combattre la pauvreté*, Éditions du CNRS, 2005, p. 28.

Il paraît donc possible de concevoir une « histoire des vulnérabilités » comme histoire des fragilités humaines et comme histoire des fragilités sociales. Cette socio-histoire s'appuie sur une modélisation de la notion à travers une lecture des vulnérabilités humaines et de leurs métamorphoses dans l'histoire de l'action sanitaire et sociale. Le concept de vulnérabilité s'éclaire ainsi à travers les différents usages et applications de la notion, sous différents angles, différents temps d'observation, constituant une « grammaire des vulnérabilités »⁸⁵, que l'on peut organiser et synthétiser en référence à un ensemble de déterminants des vulnérabilités humaines : les représentations des vulnérabilités à travers le discours privé ou public, les idéologies dominantes, d'ordre philosophique, politique, religieux, l'environnement économique et social dans lequel les vulnérabilités prennent racine et se développent, les territoires et réseaux, et leur influence sur la nature des vulnérabilités humaines, le vocabulaire de la vulnérabilité, le positionnement des acteurs privés et publics, leur répertoire d'actions, enfin les institutions publiques et privées et leur rôle dans la prise en charge des vulnérabilités.

Conclusion

Le concept de vulnérabilité, comme toute conceptualisation qui se nourrit de l'expérience humaine accumulée et en devenir, n'est pas figé. Sa définition se fait par approximations successives à partir de sens supposés premiers, tels qu'ils s'expriment dans la genèse du mot vulnérabilité, autour d'un double sens de blessure physique et de blessure morale. A partir d'un processus de métaphorisation engagé dès l'origine, les significations du mot se diversifient, les contextes d'utilisation s'élargissent, les champs de discipline convoqués pour son interprétation et sa justification s'étendent jusqu'à englober aujourd'hui la quasi totalité des domaines de connaissance. Ce n'est finalement que justice pour un concept si intimement lié à notre condition humaine, à notre histoire individuelle et collective.

Ce « terme des années 2000 », semble vouloir contenir d'autres notions comme la pauvreté, la précarité, l'exclusion, la marginalisation, la maladie, le handicap, jusqu'à constituer aujourd'hui une catégorie à part entière de l'action publique. Le terme de vulnérabilité est un « inventé » des législations mises en place en matière sanitaire et sociale depuis 1975⁸⁶ et surtout depuis le début des années 2000⁸⁷. Significativement, les années 2000 sont aussi

⁸⁵ Sandra LAUGIER, Marie GAILLE, Grammaires de la vulnérabilité, en ligne sur Raison publique, consulté le 22 février 2022.

⁸⁶ Loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales.

⁸⁷ Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

celles du renouveau d'un libéralisme de plus en plus exacerbé, comme si l'accroissement de l'utilisation du concept de vulnérabilité dans le domaine sanitaire et social n'était en fait que le reflet inversé d'une société dans laquelle la vulnérabilité n'a plus sa place. Les vulnérabilités sanitaires et sociales ont suscité des modalités de traitement variées selon les époques, allant du secours charitable à la volonté de prise en charge globale et bienveillante en passant par la vertu moralisatrice d'un solidarisme érigé en doctrine d'état.

Ces différentes formes d'action, que l'on peut repérer historiquement, sont aussi le reflet de l'articulation, le plus souvent conflictuelle, entre deux notions opposées : la dépendance et l'autonomie. La prise en compte du concept de vulnérabilité comme principe constitutif de la condition humaine permet de dépasser cette opposition. Dans cette hypothèse, la dépendance n'est plus le lieu d'un assujettissement permanent dont l'origine serait la vulnérabilité, mais plutôt le reflet d'une autonomie brisée⁸⁸ qu'il faut reconquérir sans cesse.

* * *

⁸⁸ Corinne PELLUCHON, *L'autonomie brisée*, PUF Quadrige, 2009.